

Mise aux normes

Solutions

Projets

Améliorations

Gestion



ENTREPRISES DU BÂTIMENT, VALORISEZ VOTRE IMAGE !

Faites vous conseiller et accompagner



PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Prévenir / Sensibiliser / Accompagner

Pourquoi protéger ?

La qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines, prélevées pour l'alimentation en eau potable, est affectée par des pollutions directes et diffuses d'origine industrielle, urbaine et agricole.

Il est donc nécessaire d'agir pour protéger les ressources en eau et garantir la distribution d'une eau conforme aux normes pour les activités domestiques et professionnelles.

Comment protéger ?

En adoptant des bonnes pratiques dans votre entreprise et sur vos chantiers !

Attention à vos effluents et à vos déchets !

Ne rejetez rien au milieu naturel, par abandon ou déversement direct, via les voiries et avaloirs, les réseaux d'assainissement, etc...

Comment participer à la démarche de protection de l'eau ?

- Maîtriser vos rejets d'eaux usées et d'eaux de pluie
- Stocker vos produits liquides dangereux sur rétention
- Proscrire les rejets de toxiques dans les réseaux d'assainissement
- Gérer correctement vos déchets et produits dangereux



FAITES DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT UNE OPPORTUNITÉ !

Exemples de bonnes pratiques de prévention de pollution pour le BTP :

- Utiliser du matériel de nettoyage des outils de peinture
- Installer une station de lavage pour vos chantiers de construction-rénovation et BTP (bétonnière, pelle, truelle, etc.)
- Protéger les bétonnières du sol naturel pour assurer une protection contre les infiltrations de béton
- Mettre des barrages filtrant les graviers et laitances au niveau des avaloirs
- Éliminer les déchets dangereux sur des filières de traitement agréées
- Stocker les produits dangereux sur rétention
- Trier les déchets de chantier

L'Agence de l'Eau Seine Normandie aide au financement du matériel de nettoyage des outils de peinture dans le cadre d'opérations collectives (exemple opération « zéro rejet »)



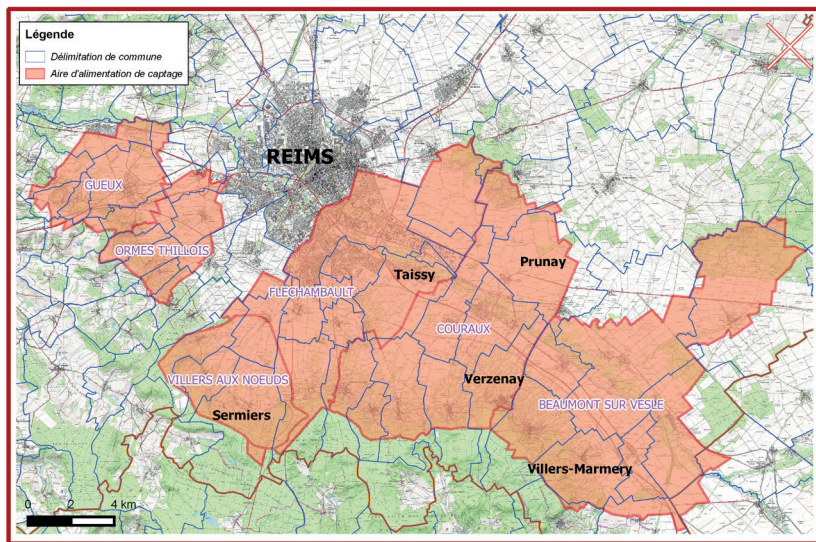
**Subventions possibles
selon le type de travaux, d'achat
et de statut de l'entreprise**



CAPTAGES SENSIBLES : DES ZONES À ENJEUX POUR L'EAU

Des études récentes ont permis de définir des zones de protection de la ressource en eau (aire d'alimentation de captage d'eau potable, cf. carte ci-dessous) et des actions à réaliser. Au même titre que les activités agricoles, viticoles et industrielles, les artisans et les entreprises du bâtiment doivent pouvoir maîtriser leurs rejets.

Localisation des aires d'alimentation de captage sur le territoire du Grand Reims



PARLEZ-NOUS DE VOS PROJETS !
Faites-vous conseiller et accompagner gratuitement
par un chargé de mission environnement.

GRAND REIMS/Cellule Protection de la ressource en eau :
03 26 78 01 84 - www.eau.grandreims.fr

SIABAVES : 03 26 77 35 76 - www.siabave.fr

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :
03 26 66 25 75 - www.eau-seine-normandie.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT
03 26 48 42 06 - www.ffbatiment.fr



L'animation pour la protection
de la ressource en eau est soutenue
techniquement et financièrement par

